

## Commentaires généraux sur l'analyse de l'édit de Caracalla

### Points positifs : compréhension du document et progrès dans la forme

\*Le texte qui n'était pas facile en soi a été parfaitement compris quasiment par tous.

\*La rédaction sous forme de « listes » se fait rare et tend à disparaître.

\*Vous êtes nombreux à avoir effectué quelques recherches personnelles et les « copier-coller » purs et simples ont été plutôt rares.

### Points négatifs : considérer que le texte parle de lui-même.

\*Vous êtes trop nombreux à ne pas avoir précisé les lignes de vos citations, ce qui est très facile à corriger et qui se traduira par la suite par des points en moins

\*Faîtes attention lorsque vous présentez **l'auteur**. Il faut vous référer au thème du document pour sélectionner dans la vie de l'auteur ce qui explique le document. Comme le thème ici était l'extension de la citoyenneté aux provinciaux, il fallait insister notamment sur les origines provinciales de Caracalla (Père Africain, et naissance à *Lugdunum* comme Claude). La même remarque peut être faite pour le contexte. Insister sur le fait que la Grèce était sous la domination romaine n'était pas l'élément le plus pertinent.

**\*Le problème principal tourne autour de la manière dont vous expliquez le document. Il faut imaginer que le correcteur ne connaît rien du texte. C'est pourquoi votre présentation doit être la plus claire et précise possible.** Ce qui renvoie à deux impératifs :

=>Vous avez souvent choisi les bons extraits de texte, **mais vous êtes nombreux à avoir mal tronqué vos citations**. L'utilisation des « [...] » n'est pas un prétexte pour en écrire moins. Elle permet de sélectionner dans un large passage les éléments les plus importants qui **doivent toujours former une phrase grammaticalement correcte** (sujet, verbe, complément). Prenons l'exemple de réponses données pour la question 2

une **bonne citation** : « *Je donne donc à tous ceux qui habitent l'empire le droit de cité romaine (...) excepté les déditices* » (14-5)

une **mauvaise citation** : « *Je donne donc à tous ceux qui habitent l'empire [...] excepté les déditices* »

=>Vous devez **éviter la paraphrase**, c'est-à-dire répéter avec vos propres mots les paroles du document sans apporter de connaissances supplémentaires et/ou en déformant les paroles de l'auteur.

Votre objectif est **d'éclairer le correcteur sur le sens du document**. C'est pourquoi il est nécessaire de choisir le bon extrait du texte puis d'expliquer ses mots importants.

Par exemple, lorsque vous mentionnez la « majesté du peuple romain » vous ne pouvez pas vous contenter de dire que cela renvoie à la grandeur de Rome car c'est évident. En revanche, vous devez expliquer ce qui fait cette grandeur de Rome, et donc pourquoi Caracalla s'y réfère ici. Il fallait utiliser vos connaissances sur Claude pour montrer que des empereurs et des historiens considèrent la citoyenneté ouverte comme une des caractéristiques de la « majesté » de Rome, ce qui lui aurait permis de triompher des autres peuples.

### \*Un objectif facile à remplir pour la prochaine analyse de document : construire un paragraphe à partir de vos interprétations

Vous devez passer du stade « brouillon » au stade rédaction comme pour un paragraphe argumenté.

=>Chaque citation doit être immédiatement suivie de son explication. Il ne faut donc pas empiler 2 citations d'abord puis les expliquer.

=>Il faut utiliser des mots de liaison (d'une part... d'autre part// D'abord.... Ensuite) entre chaque citation pour fluidifier le texte. **Pensez toujours qu'une copie agréable à lire donne un *a priori* favorable au correcteur et se traduit souvent par une meilleure note.**

### Proposition de corrigé

- 1) Le document est un édit, c'est-à-dire un texte juridique qui expose une décision de l'empereur. Il s'agit d'un extrait de l'Edit de Caracalla, également appelé Constitution Antonine. Il a été rédigé en 212 à la demande de l'empereur Caracalla (188-217) qui présente la particularité d'être le fils de Septime Sévère, empereur originaire de Leptis Magna en Afrique du Nord. En outre il est né à *Lugdunum* à l'instar de l'empereur Claude. Ceci explique en partie que Caracalla cherche dans ce texte à justifier son choix de poursuivre le mouvement de diffusion de la citoyenneté romaine dans les provinces de l'empire. Il est aidé en cela par un contexte favorable. Au III<sup>e</sup> s l'Empire romain est au milieu de son existence et domine le *Kosmos* mais la citoyenneté romaine, même déjà diffusée, reste un privilège. Toutefois des mesures importantes ont déjà été prises comme en 48, lorsque l'empereur Claude a donné le *Ius honorum* aux habitants des Trois Gaules.
  
- 2) Le territoire concerné par l'Edit est l'ensemble de l'empire romain, c'est-à-dire de l'Océan Atlantique à la mer Noire et de la mer du Nord au Sahara. Les populations visées sont les pérégrins qui représentent l'ensemble des hommes libres qui disposent d'une citoyenneté locale car « ils vivent en cité » (**citez la ligne**). En effet la cité est l'élément de base du mode de vie romain, qui permet la diffusion de la romanisation. C'est la grande différence avec l' « except[ion] des déditices » (**citez la ligne**) qui n'ont aucun droit car ils sont trop éloignés de la culture greco-romaine et dans un état de rébellion potentielle.
  
- 3) L'octroi de la citoyenneté est justifié pour deux raisons selon l'empereur. **D'une part** il s'agit d'augmenter le nombre de fidèles du culte impérial. En effet Caracalla affirme ainsi rallier « des dizaines de milliers de fidèles » (1.3). Comme le culte impérial sert à manifester l'attachement à l'ordre romain, l'empereur espère donc surtout affermir le contrôle de Rome sur les provinces.  
**D'autre part** et en reprenant des arguments déjà employés par Claude, Caracalla pense que son Edit permettra d'étendre « la majesté du peuple Romain [car] il est conforme à celle-ci que d'autres puissent être admis à cette même dignité que celle dont les Romains bénéficient depuis toujours ». (19-11) En effet pour ces Princes, l'intégration des Pérégrins dans la citoyenneté romaine a permis de construire la puissance de Rome dès ses origines et fait la grandeur de la Ville par rapport aux autres puissances de l'Antiquité.
  
- 4) Ce texte présente d'abord l'avantage d'expliquer comment la citoyenneté romaine peut être étendue grâce à un système juridique ouvert. Il montre ensuite comment au III<sup>e</sup> siècle les décisions importantes pour les évolutions de l'Empire se prennent à Rome et par la décision seule de l'empereur.  
Mais comme tout document, ce texte est subjectif. En l'occurrence il présente uniquement les arguments que Caracalla souhaite donner pour se présenter comme un empereur magnanime. Or selon des historiens de l'époque comme Dion Cassius, l'empereur était plus motivé par les nouveaux impôts que par la grandeur romaine lorsqu'il a étendu la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'empire.